

Comparatif Accord mis à la signature Vs Décision Unilatérale Vs Revendications de la CFE-CGC Orange

Thème	Dernière propositions de la Direction	Revendications CFE-CGC	Décision Unilatérale du 12/05/2023
Date de prise en compte pour bénéficier de l'accord	Date d'ouverture de l'information/consultation dans le CSEE de la DO concernée (à partir de février 2023 en fonction de la DO)	Date d'ouverture de l'information/consultation au Comité Central (20/10/2022)	Valable du 12/05/23 au 31/12/2023
Durée de présence minimum du salarié en boutiques pour bénéficier de l'accord	3 mois	Aucune durée	6 mois
Conditions pour salariés qui restent à l'AD ou qui se dirigent vers un métier éligible PVC			
Indemnité liée à l'arrêt d'exploitation de la boutique	800 €	3 000 €	Aucune prime
Maintien de la PVC	Pendant 6 mois (calculée sur la base des 12 derniers mois précédents la fermeture)	Pendant 6 mois (calculée sur la base des 12 meilleurs mois sur les 36 derniers mois)	Pendant 6 mois à compter de la date d'affectation (base de la moyenne PVC des 12 derniers mois perçue précédant l'arrêt
Conditions pour salariés qui quittent l'AD ou qui se dirigent vers un métier non éligible PVC			
Indemnité liée à l'arrêt d'exploitation de la boutique	800 €	3 000 €	Aucune prime
Indemnité pour succession de fermetures	200 €	1 000 €	Aucune prime
Indemnité pour perte de PVC	Une prime one shot égale à 6 fois le montant moyen de la PVC sur la base de la moyenne de l'année 2022	Une prime intégrée dans le SGB (en % d'augmentation) ou complément FT correspondant à la moyenne des 12 meilleurs mois des 36 derniers mois arrêtés au 30/11/22 (ACCORD SORTIE DE PVW AOUT 2013)	6 fois le montant moyen mensuel perçue par le salarié concerné (sur la base des 12 derniers mois de PVC perçue) à la prise de poste
Conditions pour salariés qui font une mobilité (volontaire) vers la GDT			
Indemnité liée à l'arrêt d'exploitation de la boutique	800 €	3 000 €	Aucune prime
Indemnité pour succession de fermetures	200 €	1 000 €	Aucune prime
Prime valorisant la Mobilité vers la GDT	5000 € one shot pour une durée de prise de poste de 6 mois minimum	15000 € ont shot (Prime de transfert conventionnel) pour tous les salariés + 800€ one shot pour les non cadre -> sans conditions de remboursement en cas de retour au sein d'Orange SA et sans durée limite	4000 € brut
	5 000 €	5 000 €	4000 € brut
Prime fidélisation pour rester en AD	50% à la date de l'arrêt d'exploitation/fermeture de la boutique et 50% à 12 mois échus après prise de poste effective au sein de la nouvelle	100% à la prise de poste dans la nouvelle boutique	(50% à la date de l'arrêt d'exploitation/fermeture de la boutique et 50% à 12 mois échus après prise de poste effective au sein de la nouvelle boutique.)
Prise en charge transport en commun	100%	100%	100%
Possibilité pour les salariés quittant AD pour GDT de négocier en propre des conditions avec la GDT	Sans avis	Possible	convention tripartite
Clause de retour pour les salariés ayant fait une mobilité vers la GDT	En attente de la création d'une convention tripartite GDT-Orange SA-salarié (Condition : rester en GDT au moins pendant 2ans)	Demande en sus des conditions de la convention tripartite à venir = possibilité de revenir chez Orange SA dans les 5 ans qui suivent l'intégration au sein de la société GDT	Mobilité volontaire d'une durée prédéfinie de 24 mois. Droit au retour qui seront précisées dans la convention tripartite. Retour bassin d'emploi GPEC d'origine. Exprimer sa demande de retour auprès Responsable RH GDT, 6 mois avant la date de fin de la mobilité déterminée.
Organisation du travail			
Horaires et temps de travail	RAS	Période de maintien des Horaires	RAS
		Maintien du temps de travail en temps convenu	RAS
Télétravail	RAS	le rendre possible à minima pour les formations	RAS
		en ligne et e Learning, télétravail sur site déporté	RAS
Cadre de la négociation			
Bornes de la négociation	Négociation aux bornes Orange SA sans déclinaison locale	Négociation aux bornes du Groupe pour embarquer la GDT car avec un accord Orange SA on ne voit pas bien comment cela Accord cadre national permettant des déclinaisons locales pour tenir compte des spécificités du bassin d'emploi.	Négociation aux bornes Orange SA sans déclinaison locale
Fonctions supports (logistique, formation...)	refus de les embarquer dans la négociation	prévoir les conditions de leurs accompagnements au même titre que les personnels des boutiques	Pas embarqués dans la DU

